

L'ASSURANCE TRANSPORT



TRANSPORT : ASSUREZ LA SÉCURITÉ DE VOS MARCHANDISES

Le transport de marchandises est soumis à des règles juridiques spécifiques, souvent internationales et peu connues du grand public. C'est pourquoi leur assurance nécessite une expertise particulière.

NOS SOLUTIONS

Nos solutions d'assurances s'adaptent à chaque étape des activités liées au transport :

- › Manutention, stockage et transport ;
- › Protection des biens et des relations commerciales ;
- › Solutions expertes et personnalisées selon votre activité et vos flux.

Nous pouvons vous proposer les garanties suivantes :

- › **Garantie Ad Valorem** : une couverture basée sur la valeur des biens transportés ;
- › **Police tiers chargeur** : pour protéger les marchandises confiées à des transporteurs tiers ;
- › **Risques de guerre** : pour les marchandises transitant dans des zones sensibles ;
- › **Responsabilité civile spécifique** : adaptée aux particularités de votre activité ;
- › **Couvertures annuelles** : basées sur vos flux ou sur votre chiffre d'affaires ;
- › **Stockage** : protection des marchandises en entrepôt ou en transit.

LES + DE JUTHEAU HUSSON

Notre mission : vous assister dans la protection et la pérennisation de vos actifs.
Le cabinet Jutheau Husson vous propose un accompagnement complet, de la souscription à la gestion du contrat, jusqu'au suivi en cas de sinistre.

1. Lors de la souscription de votre contrat

- › Analyse ciblée de votre chaîne de valeur pour identifier vos points de vulnérabilité ;
- › Recherche approfondie des garanties les mieux adaptées à vos besoins ;
- › Analyse comparative des différentes solutions du marché.

2. Lors de la vie du contrat

- › Révisions régulières pour vérifier que vos contrats restent performants ;
- › Accompagnement dédié lors des visites de risque menées par les assureurs ;
- › Soutien proactif dans la mise en œuvre de mesures de prévention pour réduire les risques industriels ;
- › Élaboration des résumés de police et des attestations ;
- › Anticipation des renouvellements.

3. Lors d'un sinistre

- › Validation des garanties ;
- › Déclaration et suivi de l'instruction auprès de l'assureur ;
- › Négociation avec l'assureur pour l'obtention d'une indemnisation rapide et optimale.

Demandez un rendez-vous ou une étude personnalisée :

- › +377 97 97 22 22
- › entreprises@jutheau-husson.com
- › 24 Bd Princesse Charlotte, BP 29 MC 98007 Monaco Cedex